

MÉMOIRE

Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

Bureau d'audiences publiques
Sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de Madame Monique Gélinas

POUR UNE AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT entre les kilomètres 60 et 76.

**RESTREINDRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS, SOUVENT
GRAVES ET MORTELS.**

- . Restreint les expropriations.
- . Quiétude des résidents riverains du boulevard Talbot actuel.
- . Boulevard Talbot moins achalandé.
- . Favorable à un aménagement récréo-touristique (piste cyclable, hébergement etc.).
- . Problème routier réglé pour plusieurs décennies.

Dans ce mémoire je m'attarderai à deux (2) points qui me préoccupent plus particulièrement :

- 1- Les bretelles d'accès entre les kilomètres 60 et 76
- 2- Limite de vitesse de 90 km/hre
- 1- **Limiter les bretelles d'accès entre les kilomètres 60 et 76 à trois (3).**

Kilomètre 60: Accès vers le secteur **Tewkesbury**
Accès au secteur **Vermont sur le lac**
Accès au **Lac Delage**
Accès au **centre ville** de la Municipalité
Accès à la **Station touristique de Stoneham**
Accès aux **commerces existants** ou à venir près de
l'autoroute : station(s) service(s), restaurant(s),
accommodation, quincaillerie etc.

Kilomètre 66: Accès au secteur **Saint- Adolphe**
Accès au **Camping Stoneham**
Accès au **Centre de Plein air Le Refuge**
Accès à plus de **6 clubs de chasse et pêche**
Accès à l'**hébergement (B & B)**
Accès pour près de **1000 résidents** de ce secteur et celui
de la rue Paré.

Kilomètre 76: Accès à la **Vallée de la Jacques Cartier**
Accès aux services routiers : **station service et restauration**
Accès à au moins **5 clubs de chasse et pêche**

NON AUX BRETELLES D'ACCÈS AU KILOMÈTRE 62

Pour ne pas aggraver davantage le paysage environnemental dans le secteur du Mont-Wright.

Pourquoi le Ministère des transports a-t-il implanté une voie d'accès au projet d'autoroute au **kilomètre 62** alors que dans les **2 précédents** projets soumis il n'en faisait aucunement mention?

Sous la pression de la Municipalité, de Petro-Canada et la chaîne Mcdonald, le Ministère a acquiescé à leur demande en omettant toutefois d'y installer une bretelle nord-sud (direction Québec); ce qui aurait pour effet de contraindre les usagers à aller emprunter la bretelle du kilomètre 60 (2 km plus au sud) en circulant par l'actuel boulevard Talbot.

Lorsque la Municipalité a permis l'aménagement d'une nouvelle **super station- service** dans le secteur du Mont-Wright, elle n'a nullement tenu compte du paysage environnant qu'il fallait protéger aux abords de la forêt ancienne du Mont-Wright.

Par le fait même Petro-Canada ne s'est aucunement soucié de ce même environnement en se concentrant pleinement sur une pleine visibilité par un affichage et un éclairage des plus frappants.

2

En plus, lors des audiences publiques, Petro-Canada a demandé au Ministère des Transports une **plus grande visibilité** par apport à la nouvelle autoroute; le paysage en serait encore une fois grandement affecté.

Manifestement il n'y a eu aucune intégration à l'environnement même si ce secteur semblait à prime abord protégé.

Ainsi donc, avec l'implantation de cette station- service au kilomètre 62, le paysage du secteur du Mont Wright a été considérablement perturbé et je crois que l'apport de bretelles d'accès à cet endroit **ne ferait qu'aggraver la détérioration du paysage de ce secteur qu'on veut pourtant tant protéger.**

Pour sauvegarder une forêt ancestrale, il ne suffit pas uniquement d'y empêcher la coupe d'arbres; on doit protéger aussi tout son environnement immédiat.

Un accès direct au kilomètre 62 risquerait à tout jamais de détruire l'aspect visuel de ce secteur par l'ajout tôt ou tard de commerces similaires.

L'accès à tous ces commerces est beaucoup plus approprié au kilomètre 60, secteur plus névralgique pour accéder à la Municipalité des Cantons Unis de Stoneham-et- Tewkesbury.

2- UNE AUTOROUTE JUSQU'AU KILOMÈTRE 76

Je favorise une autoroute jusqu'au kilomètre 76 afin de ne pas limiter à 90km/hre la circulation dans ce secteur. Je vois mal les gens circuler sur une autoroute (dont la limite de vitesse est 100km/hre) direction nord et subitement devoir réduire à 90 km/hre au kilomètre 60 sous prétexte que l'autoroute (sans apparence évidente) est simplement devenue une route à quatre (4) voies. J'y vois là un grand piège à contraventions...et à accidents peut-être.

Je vous remercie de votre attention

Jean Lemieux